

quelquefois
 exposés au vent
 à tout le monde
 instantanément
 que
 de répondre aux
 besoins préjudiciables

ne peut leur contourner les parents des défunts qui venant que
 de leur sont obligés de se tenir debout, ou dans la rue ou pas
 se à la pluie. Cet état de choses est préjudiciable à tout le
 Le Conseil s'associant au vœu des habitants prie M^r le
 M^r le Préfet de vouloir bien intervenir pour tâcher d'obtenir
 M^r le curé fasse les offices à l'église paroissiale afin de ré-
 vœu des habitants et faire ainsi cesser un état de choses très
 à tous les intérêts ~~publics~~ ^{religieux}

Fait et délibéré à la Mairie les jours et mois ci-dessus.

(Signature) *(Signature)* *(Signature)*

Maire et adjoint Pierre Reville

(Signature)
 A. Mionneau

M^{rs} Gaudault Denis, Bourgeois René, Benou Jacques
 savent signer.

Session de
 Mai 1867

Le sept Mai mil huit cent soixante sept. Le Conseil municipal
 Commune de Denège, réuni extraordinairement sous la Présidence
 au nombre de neuf et assisté, conformément aux art. 30 et 31 de
 18 Mai 1859, des plus forts contribuables, au nombre de six, des
 tableau ci-après; Vu le Budget approuvé pour l'année 1864. Vu
 proposé pour 1868. Considérant que les recettes ordinaires
 Budget proposé pour 1868 non compris les impositions pour
 du garde champêtre et pour insuffisance des Revenus, ne s'élè-
 Pa. somme de 3382. 00. Savoir:

Cinq centimes addit ^{ls} ordinaires		3
Impositions extraordinaires	} Centimes spéciaux	3
pour les chemins vicinaux		} prestations en nature